COMMISSION DES COUPES DU VAR

La Commission se réunit tous les Jeudis à 14h30
Tél. direct : 04.94.08.60.47

Réunion du Jeudi 16 Mai 2019
P.V. n° 25

Président : M. Lucien GERARD
Secrétaire : M. Jean-Michel DREYFUS
Représentant du CD : M. Jean-Paul RUIZ
Vice-Président délégué : M. Willy PONT

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Correspondance
- Finales des Coupes du Var

CORRESPONDANCE

Coupe du Var U15 – ½ Finale

HYERES FC / GARDIA CLUB : courrier des deux clubs pour reporter cette rencontre du 19.05.2019. Vu l'accord écrit des deux clubs, la Commission dit match à jouer le 29.05.2019 à 18h00.

Coupe du Var Seniors – ½ Finale

ST MANDRIER / FC ST TROPEZ : courrier des deux clubs pour avancer cette rencontre. Vu l'accord écrit des deux clubs, la Commission dit match à jouer le 25 Mai 2019 à 19h00.

FINALES DES COUPES DU VAR

Les Finales des Coupes du Var Seniors, Jeunes et Féminines auront lieu les 1er Juin et 2 Juin 2019 au complexe « Loulou Gaffre » 1 chemin de Redouron, 83390 Pierrefeu du Var (gazon synthétique).

PLANNING DES RENCONTRES

SAMEDI 1ER JUIN 2019

U15 Garçons à 10h00
U15 Féminines à 14h00
U19 à 16h15

DIMANCHE 2 JUIN 2019

U18 Féminines à 9h30
Seniors Féminines à 8 à 11h40
U17 à 14h30
Seniors à 17h00

Chaque club devra se munir de 2 ballons et de chasubles pour les remplaçants.

Prochaine réunion
Sur convocation

Président : M. Lucien GERARD
Secrétaire : M. Jean-Michel DREYFUS